

PAS DE PETIT DEJEUNERS EN CHAMBRE



Destinataire : Tous les Agents

Poste : Général

Type de consigne : Permanente

Redacteur : Charlène FARESCOUR

Date : 26/06/2025

Messieurs,

Je vous transfère la réponse de Mme Thiané WADE au mail du compte rendu qui avait été envoyé par M.COULIBALY vendredi 20 juin suite à la réunion d'équipe à laquelle M.OUATTARA avait assisté au sujet des repas des résidents. Cela apporte des précisions sur les petit déjeuners et la gestion de la terrasse :

"Bonjour,

Merci pour ce compte rendu.

Vous trouverez en rouge mon retour :

1. **AUTORISATION DE DONNER UN REPAS ADULTE AUX ENFANTS D'UN AN ET PLUS**
2. **INTERDICTION TOTALE DE MONTER AVEC LES REPAS DANS LES DORTOIRS SANS EXCEPTION**
SAUF LE PETIT-DÉJEUNER (Aucun repas ne doit monter dans les dortoirs y compris le petit déjeuner).
3. **INTERDICTION DE RÉSERVER LE REPAS POUR UNE TIERCE PERSONNE PAR UN MEMBRE D'UNE FAMILLE.**

4. **INTERDICTION DE GARDER LA NOURRITURE DANS LE FRIGO SAUF POUR LES ENFANTS APRÈS VÉRIFICATION DE L'AGENT.**

5. **RESTER TOUJOURS DANS LE CADRE DU TRAVAIL AVEC LES FAMILLES EN CAS DE DOUTE N'HÉSITEZ PAS À LES RAMENER VERS L'ADMINISTRATION.**

Je rajoute également :

1. Pour la tranquillité de tous notamment du voisinage, merci de vérifier qu'il n'y a plus d'enfants sur la terrasse à partir de 22h.
2. Également, les enfants ne doivent rester sur la terrasse sans surveillance d'un adulte. Charlène avec les TS, merci de sensibiliser les familles en ce sens.
3. Nous comptons sur votre vigilance pour une utilisation adaptée des appareils mis à disposition des familles. Certaines personnes utiliseraient les micro-ondes pour cuire du riz blanc.

Je reste disponible.

Bien à vous,

Thiané"

Signature